

La MNH renforce sa politique de tiers payant en partenariat avec iSanté, filiale du Groupe CEGEDIM

La MNH, Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social, a depuis longtemps développé le tiers payant en faveur de ses adhérents afin de faciliter leur accès aux soins. Cela est particulièrement vrai pour les soins hospitaliers, secteur où la pratique du tiers payant de la MNH est largement généralisée. Elle souhaite renforcer aujourd'hui ce dispositif pour le secteur ambulatoire.

La MNH, aujourd'hui 4^e mutuelle française, propose une couverture santé et prévoyance aux personnels hospitaliers, aux personnes intervenant dans le secteur médico-social et social, libéraux de santé, étudiants des écoles médicales et paramédicales...

Soucieuse de constamment améliorer le service rendu à ses adhérents et de renforcer sa pratique du tiers payant pour sa couverture complémentaire santé sur l'ensemble des soins et prestations ambulatoires, la MNH a conclu un partenariat avec iSanté, nouvelle filiale du Groupe CEGEDIM spécialisée dans le développement de services aux organismes d'assurance maladie complémentaire. Cela permettra de faciliter les relations de la MNH avec l'ensemble des professionnels de santé.

Le dispositif pour le secteur hospitalier restera inchangé. Par ce partenariat, les autres professionnels de santé bénéficieront d'un interlocuteur unique, simplifiant le mécanisme de la dispense d'avance de frais pour les adhérents de la MNH, que ce soit pour l'envoi de leurs factures, leur éventuelle assistance ou le suivi de leurs règlements.

A propos de la MNH :

Créée en 1960 pour les hospitaliers, la Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social (MNH) compte aujourd'hui 650 000 adhérents représentant plus de 1,2 million de personnes protégées. La MNH gère le Régime obligatoire dans 18 départements où est implantée une section de Sécurité sociale.

Le chiffre d'affaires de l'année 2006 s'élève à 565 millions € et le total des prestations complémentaires santé payées pour cette même année est de 449 millions €. Dans le cadre de ses activités, la MNH développe également des partenariats avec divers acteurs de l'économie sociale. Elle est co-fondatrice d'un centre d'appels « *Ligne claire* » au service de ses adhérents et gère une plate-forme téléphonique interne (0 820 00 45 00) permettant de régler tous les problèmes de gestion. Pour de plus amples informations : www.mnh.fr

A propos d'iSanté :

iSanté, nouvelle filiale de CEGEDIM, accompagne les évolutions des organismes d'assurance maladie complémentaire, notamment les mutuelles clientes des solutions informatiques du Groupe. En s'appuyant sur les solutions et savoir-faire internes, iSanté a pour vocation de développer de nouveaux services liés au front office, comme la gestion du hors nomenclature, l'articulation avec les plates-formes santé, la médicalisation des prestations, les prises en charge et le tiers-payant en temps réel...

iSanté fait partie de la division « Santé et Données Stratégiques » du Groupe CEGEDIM.

Pour de plus amples informations : www.cegedim.fr

Contact presse :

Pascale Belsoeur-Bluteau : tél. 02 38 90 76 82 - courriel : pascale.belsoeur-bluteau@mnh.fr

pascale.belsoeur-bluteau@mnh.fr

télécopieur : 02 38 90 75 82